CONSEIL
EXPERTISE COMPTABLE

bca

Actifs pour vous.

Association « ASFODEP »

17 Rue Henri Sellier

79000 NIORT

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice : 31 DECEMBRE 2023

Christophe CHAUMONOT – Julien DROCHON
Experts comptables – Commissaires aux comptes

BCA CONSEIL EXPERT
SAS au capital de 200 000 € - RCS NIORT 392 285 565



1 rue Frida Kahlo – 79000 NIORT – Tél : 05 49 77 17 37
2 espace des Chênes Verts – Saint-Martin-Lès-Melle - 79500 MELLE – Tél : 05 49 29 11 01
38 rue des Sables – 85140 ESSARTS EN BOCAGE – Tél : 02 44 51 03 47
www.conseilbca.fr – contact@conseilbca.fr
Retrouvez-nous sur Facebook & LinkedIn



Association ASFODEP

Siège social : 17 Rue Henri Sellier
79000 NIORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

Aux Adhérents,

1- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ASFODEP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ASFODEP à la fin de cet exercice.

2- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note FAITS SIGNIFICATIFS « Dossiers Compensations financières » de l'annexe concernant les sommes à reverser à la Région.

3- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'association a comptabilisé dans les produits de l'exercice 2023 une somme de 655 135 € au titre de la compensation financière HSP.

Nous nous sommes assurés de la cohérence de la méthode d'évaluation du produit pour l'exercice 2023. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ASFODEP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

6- RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NIORT, le 20 mai 2024
Le Commissaire aux comptes
BCA CONSEIL EXPERT, représenté par Christophe CHAUMONOT



asfodep

25/03/2024

Bilan au 31 décembre 2023

Visé par BCA Conseil Expert — Commissaire aux Comptes

ACTIF DE BILAN	Brut	Amort. provisions	Net 31/12/23	Net 31/12/22
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Licences de logiciels	20 267	17 906	2 361	5 227
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Aménagements	368 740	45 269	323 471	342 786
Mobilier de bureau	88 266	63 529	24 736	27 307
Informatique administrative	25 524	14 212	11 313	18 639
Informatique & matériel pédagogique	128 090	114 871	13 219	17 855
Avances et acomptes versés	0		0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Parts sociales Caisse Epargne	100		100	100
Cautions des locaux et prêt	20 942		20 942	20 942
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**651 929**	**255 787**	**396 142**	**432 856**
CREANCES				
Avances et acomptes versés	0		0	2 031
Usagers et comptes rattachés	442 445	3 420	439 025	146 940
Produits à recevoir sur conventions	0		0	0
Autres produits à recevoir	1 749		1 749	5 053
Autres créances	0		0	0
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	201 789	0	201 789	427 581
Caisse	1 345	0	1 345	32
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**647 328**	**3 420**	**643 908**	**581 637**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	36 952	0	36 952	40 774
TOTAL GENERAL	**1 336 209**	**259 207**	**1 077 002**	**1 055 267**

PASSIF DE BILAN	Net 31/12/23	Net 31/12/22
FONDS PROPRES		
Réserves pour projets associatifs (LCD et LCI)	20 827	20 827
Réserve facultative	325 567	344 727
Report à nouveau	0	0
EXCÉDENT / DÉFICIT	**-84 627**	**-19 160**
Situation nette (sous total)	**261 767**	**346 394**
Fonds dédiés sur subventions	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES	**261 767**	**346 394**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	120 980	115 683
Provisions pour charges	54 673	46 789
TOTAL DES PROVISIONS	**175 653**	**162 472**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des étab. crédit	315 096	256 284
Avances et acomptes reçus	0	0
Dettes fournisseurs de formation	24 570	14 265
Autres dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 964	26 967
Dettes fiscales et sociales	168 751	154 440
Dettes sur immobilations et comptes rattachés	0	0
Charges à payer sur conventions de formation	81 665	93 825
Autres dettes	0	0
TOTAL DES DETTES	**634 046**	**545 781**
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	5 536	620
TOTAL GENERAL	**1 077 002**	**1 055 267**

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT	2023		2022	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION		
Prestations de formation et accompagnement	924 883	Prestations de formation et accompagnement	845 839	+ 9,3%
dont prestations en sous-traitance		*dont prestations en sous-traitance*	*91 370*	- 100,0%
Subventions accompagnement PLIE de Niort	26 291	Subventions formation et accompagnement	23 972	+ 9,7%
Compensation Service Public de Formation (SIEG)	655 135	Compensation Service Public de Formation (SIEG)	583 383	+ 12,3%
Chiffre d'affaires (sous-total)	**1 606 309**	**Chiffre d'affaires (sous-total)**	**1 453 194**	+ 10,5%
Reprise sur provision IFC	-	Reprise sur provision IFC	42 303	- 100,0%
Transferts de charges (AKTO et APICIL)	3 171	Transferts de charges (AKTO)	4 013	- 21,0%
Utilisation des fonds dédiés	-	Utilisation des fonds dédiés	-	
Cotisations sans contrepartie	470	Cotisations sans contrepartie	560	- 16,1%
Aides de l'Etat sur contrats apprenties	-	Aides de l'Etat sur contrats apprenties	12 750	- 100,0%
Locations de salles	1 167	Locations de salles	-	
Autres produits (ACCEA et divers)	1 292	Autres produits	526	+ 145,6%
Total des produits d'exploitation	**1 612 409**	**Total des produits d'exploitation**	**1 513 346**	+ 6,5%
CHARGES D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de sous-traitance	144 820	Achats de sous-traitance	152 491	- 5,0%
Honoraires formation	40 528	Honoraires formation	27 020	+ 50,0%
Autres achats et charges externes	371 935	Autres achats et charges externes	344 781	+ 7,9%
Impôts, taxes et versements assimilés	69 671	Impôts, taxes et versements assimilés	53 834	+ 29,4%
Salaires et traitements	735 659	Salaires et traitements	685 867	+ 7,3%
Charges sociales	251 750	Charges sociales	230 983	+ 9,0%
Dotations aux amortissements	62 677	Dotations aux amortissements	20 484	+ 206,0%
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	Dotations aux provisions sur actif circulant	3 420	
Dotation sur provision IFC	7 884	Dotation sur provision IFC	46 789	- 83,1%
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 297	Dotations aux provisions pour risques et charges	115 683	- 95,4%
Reports en fonds dédiés	-	Reports en fonds dédiés	-	
Autres charges	22	Autres charges	13	+ 69,2%
Total des charges d'exploitation	1 690 244	Total des charges d'exploitation	1 681 365	+ 0,5%
EXPLOITATION	**- 77 836**	**EXPLOITATION**	**- 168 019**	
PRODUITS FINANCIERS		PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts moratoires	-	Intérêts moratoires	153	- 100,0%
Intérêts sur Livrets	5 764	Intérêts sur Livrets	1 989	+ 189,7%
Intérêts sur parts sociales CEAPC	3	Intérêts sur parts sociales CEAPC	1	+ 130,8%
Total des produits financiers	5 767	Total des produits financiers	2 144	+ 169,0%
CHARGES FINANCIERES		CHARGES FINANCIERES		
Intérêts de l'emprunt	6 691	Intérêts de l'emprunt (courus non échus)	471	
Total des charges financières	6 691	Total des charges financières	471	
FINANCIER	**- 924**	**FINANCIER**	**1 673**	- 155,2%
COURANT	**- 78 760**	**COURANT**	**- 166 346**	- 52,7%

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT	2023		2022	Variation
PRODUITS EXCEPTIONNELS		PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- sur gestion - ajustement IMA Protect	192	- sur gestion Bonus SPRF 2020	5 497	
- sur gestion	-	- sur gestion Solde PRUS 2014	5 333	
- sur opérations en capital	-	- sur opérations en capital	-	
Reprise sur provisions	-	Reprise sur provisions SPRF et HSP 19, 20 et 21	277 634	- 100,0%
Transferts de charges	-	Transferts de charges	-	
Total des produits exceptionnels	192	Total des produits exceptionnels	288 464	- 99,9%
CHARGES EXCEPTIONNELLES		CHARGES EXCEPTIONNELLES		
- sur gestion - ajustement PLIE FSE	1 336	- sur gestion - ajustement PLIE FSE	681	
- sur gestion - ajustement CCA 2022	1 761	- sur gestion - électricité Bressuire	454	
- sur gestion - régularisation prévoyance 2022	2 802			
- sur gestion - créances irrécouvrables	160			
- sur opérations en capital - VNC mise au rebut	-	- sur opérations en capital - VNC mise au rebut	-	
Ajustement HSP		Ajustement SPRF et HSP 19, 20 et 21	140 143	
Total des charges exceptionnelles	6 059	Total des charges exceptionnelles	141 278	- 95,7%
EXCEPTIONNEL	**- 5 867**	**EXCEPTIONNEL**	**147 186**	- 104,0%
NET	**- 84 627**	**NET**	**- 19 160**	+ 341,7%

Total des charges	1 702 994,58		1 823 114,03	- 6,6%
Total des produits	1 618 367,49		1 803 954,02	- 10,3%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	Dons en nature	-	
Prestations en nature	-	Prestations en nature	59 574,41	- 100,0%
Bénévolat	-	Bénévolat	-	
Total des contributions volontaires en nature	-	Total des contributions volontaires en nature	59 574,41	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	-	Secours en nature	-	
Mises à disposition gratuite de biens	-	Mises à disposition gratuite de biens	59 574,41	- 100,0%
Prestations en nature	-	Prestations en nature	-	
Personnel bénévole	-	Personnel bénévole	-	
Total des charges des contributions volontaires en natu	-	Total des charges des contributions volontaires en natu	59 574,41	

Total général des charges	1 702 994,58		1 882 688,44	- 9,5%
Total général des produits	1 618 367,49		1 863 528,43	- 13,2%
Net avec centimes	- 84 627,09		- 19 160,01	+ 341,7%

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES



Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le

Par ailleurs la présentation des comptes reprend les obligations faites aux organismes de formation (Code du travail, L6352-6 à L6352-9, D6352-16 à D6352-18, R6352-19 à R6352-21 et arrêté du 02 août 1995).

Toutes les immobilisations sont amorties de manière linéaire. Les durées d'amortissement sont de deux ans pour les logiciels, trois ans pour le matériel informatique, cinq ans pour les matériels pédagogiques, mobiliers et matériels de bureau et de dix ans pour les aménagements.

INFORMATIONS SUR LES CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES INDUITS PAR L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT ANC N°2018-06

Concernant :

La comptabilisation des cotisations : les cotisations versées à l'asfodep (personnes morales ou personnes physiques) sont toutes sans contrepartie. Elles sont donc regroupées sur le même libellé au compte de résultat.

L'utilisation des fonds dédiés liés aux biens amortissables : aucun fonds dédié aux bien amortissables n'est comptabilisé.

Les règles de transfert d'un fond dédié d'un projet finalisé à un autre sur accord du tiers financeur : aucun transfert d'un fond dédié d'un projet finalisé à un autre sur accord du tiers financeur.

L'impact du changement de méthode et des postes concernés sur les subventions d'investissement : aucune subvention d'investissement n'est comptabilisée.

Les modalités de recensement, de quantification et de valorisation des Contributions Volontaires en Nature : seuls les locaux mis à disposition font l'objet d'une valorisation établie par le propriétaire et comptabilisée par exercice. Cette comptabilisation apparait en bas du compte de résultat.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Aucune contribution volontaire en nature

SITUATION FISCALE

L'Association n'est pas assujettie à l'impôt (TVA, impôt sur les sociétés et CET).
En tant que locataire de ses locaux, l'Association est assujettie à la taxe foncière.

DÉTAIL DU PROJET ASSOCIATIF ET DE SON FINANCEMENT

L'Association est un organisme de formation pour salariés, demandeurs d'emploi et aide à l'insertion socioprofessionnelle des publics en difficulté.
Elle a un projet associatif autour de la lutte contre les discriminations à l'emploi et la promotion de l'égalité de traitement, créé par l'Assemblée Générale 2005 statuant sur les comptes 2004.
Un second projet associatif de lutte contre l'illettrisme a été créé par l'Assemblée Générale 2017.
Les financements et ressources qu'elle reçoit proviennent :

- des cotisations de ses Membres.
- de prestations de services pour des entreprises et des commanditaires publics d'appel d'offres
- de services d'intérêt économique général (SIEG) pour le compte de la Région Nouvelle-Aquitaine
- de subventions publiques versées en contrepartie de prestations pour le compte :
  - *de la Communauté d'Agglomération du Niortais,*
  - *de la Région Nouvelle-Aquitaine,*
  - *du Conseil Départemental des Deux-Sèvres*
  - *du Fonds Social Européen*
  - *de l'État pour l'intégration des migrants et l'accès à la nationalité française*



FAITS SIGNIFICATIFS

Dossiers Compensations financières

Les compensations financières Habilitations de Service Public (HSP) Qualification et Socle de Compétences 2022 et 2023 sont toujours en attente d'instruction par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Par prudence, les compensations des Habilitations de Service Public (HSP) Qualification et Socle de Compétences sont provisionnées.

Le détail des provisions se situe page 4 de ce document.

Fonds dédiés

Au cours de l'exercice 2023, il n'y a aucune opération sur les fonds dédiés à déclarer.

Notes sur le personnel

Les engagements liés aux indemnités légales et conventionnelles de départ à la retraite ont été évalués à la date de clôture des comptes. Ces indemnités font l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice.

Le montant de l'indemnité déterminé prend en compte l'ancienneté du personnel, la probabilité de présence dans l'association à la date de départ à la retraite et elle repose sur les critères suivants :

- départ à l'initiative du salarié à 65 ans
- calcul selon la méthode rétrospective prorata temporis
- progression des salaires : 2 %
- taux de rotation du personnel : 2 %
- taux de charges patronales cadres : 54,98 % et non cadres : 52 %
- table de mortalité TV88/90
- convention collective : organisme de formation.

Le montant estimé est de 54 673 €, enregistré en compte de provision pour indemnité de fin de carrière en 2023. Le montant en provision était de 46 789 € en 2022. Sur l'exercice 2023, il a été comptabilisé une dotation de 7884 €.

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	20 267,25	-	-	20 267,25
Logiciels	1 604,46			1 604,46
Logiciels pédagogiques	18 452,79			18 452,79
Brevet Valeurêka	210,00			210,00
Immobilisations corporelles	584 657,35	25 962,52	-	610 619,87
Aménagements et installations	3 511,06			3 511,06
Aménagements 17 rue HS	348 624,94	16 603,90		365 228,84
Mobilier de bureau	84 177,04	4 088,57		88 265,61
Informatique administrative	25 524,32			25 524,32
Matériel pédagogique	408,56			408,56
Informatique pédagogique	122 411,43	5 270,05		127 681,48
Immobilisations financières	21 041,67	-	-	21 041,67
Titres	100,00			100,00
Dépôts versés	1 200,00			1 200,00
Dépôt garantie 17 rue HS	14 666,67			14 666,67
Caution Prêt	5 075,00			5 075,00
TOTAL GÉNÉRAL	**625 966,27**	**25 962,52**	**-**	**651 928,79**

Tableau des mouvements des amortissements

	Début exercice	Sorties	Dotations	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	15 040,62	-	2 865,45	17 906,07
Logiciels	1 604,46			1 604,46
Logiciels pédagogiques	13 436,16		2 865,45	16 301,61
Immobilisations corporelles	178 069,93	-	59 811,10	237 881,03
Aménagements et installations	3 511,06			3 511,06
Aménagements 17 rue HS	5 838,80		35 919,34	41 758,14
Mobilier de bureau	56 869,74		6 659,73	63 529,47
Informatique administrative	6 885,02		7 326,60	14 211,62
Matériel pédagogique	408,56			408,56
Informatique pédagogique	104 556,75		9 905,43	114 462,18
Immobilisations financières	-	-	-	-
Titres	-	-	-	-
Dépôts versés	-	-	-	-
Dépôt garantie 17 rue HS	-	-	-	-
Caution Prêt	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**193 110,55**	**-**	**62 676,55**	**255 787,10**

PROVISIONS

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provision risque HSPQ	40 416,00			40 416,00
Provision risque HSPS	75 267,00			75 267,00
Provision retraite	46 789,00	7 884,00		54 673,00
Autres provisions pour charges	-	5 297,00	-	5 297,00
Provision pour dépréciation	3 420,00		-	3 420,00
TOTAL GÉNÉRAL	**165 892,00**	**13 181,00**	**-**	**179 073,00**

COMPTES DE RÉGULARISATION

Charges constatées d'avance

Abonnements	739,00
Adhésions	100,00
Maintenance informatique et logiciels	290,00
Cartes et chèques déjeuner	34 443,03
Locations	1 379,64
TOTAL GÉNÉRAL	**36 951,67**

Produits constatés d'avance

Tests Motiva - Convention Niort Agglo	2 436,00
Atelier Gestion du Stress - Convention Niort Agglo	3 100,00
TOTAL GÉNÉRAL	**5 536,00**

Charges à payer

Dettes provisionnées pour congés à payer	78 602,33
Charges sociales sur congés à payer	37 798,96
A reverser Niort Agglo sur Référente de Parcours 2023	125,00
Compensation HSPS 2021	44 086,20
Compensations HSPS et HSPQ 2020	21 560,00
TOTAL GÉNÉRAL	**182 172,49**

Produits à recevoir

Adhésions 2023	15,00
TOTAL GÉNÉRAL	**15,00**

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

		Échéances	
CRÉANCES	montant brut	jusqu'à un an	à plus d'un an
Créances usagers	442 445	442 445	-
Avances versées	-	-	-
Autres créances	1 749	1 749	-
TOTAL	**444 194**	**444 194**	**-**
DETTES	montant brut	jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	315 096	31 357	283 739
Avances reçues sur commandes en cours	15 894	15 894	-
Dettes fournisseurs	68 534	68 534	-
Dettes sociales et fiscales	168 751	168 751	-
Dettes sur immobilisations		-	-
Autres dettes	65 771	65 771	-
TOTAL	**634 046**	**350 307**	**283 739**

VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	à l'ouverture	affectation du résultat
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	20 827,00	
Écarts de réévaluation		
Réserves	344 726,87	- 19 160,01
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 19 160,01	19 160,01
Situation nette	**346 393,86**	**-**
Fonds propres consomptibles	-	
Subventions d'investissement	-	
Provisions réglementées	-	
TOTAL	**346 393,86**	**-**

Variation des fonds propres	augmentation	diminution ou consommation	à la clôture
Fonds propres sans droit de reprise			-
Fonds propres avec droit de reprise			20 827,00
Écarts de réévaluation			-
Réserves			325 566,86
Report à nouveau			-
Excédent ou déficit de l'exercice		- 84 627,09	84 627,09
Situation nette	**-**	**- 84 627,09**	**431 020,95**
Fonds propres consomptibles			-
Subventions d'investissement			-
Provisions réglementées			-
TOTAL	**-**	**- 84 627,09**	**431 020,95**

Visé par BCA Conseil Expert
bca
Commissaire aux Comptes

SUBVENTIONS REÇUES

Subventions de fonctionnement

Provenance	Éléments concernés	Montant
Niort Agglo (Contrat de Ville)	Accompagnement PLIE du Niortais	3 125,00
Niort Agglo (Contrat de Ville)	Tests psycho-techniques pour PLIE du Niortais	3 404,00
Niort Agglo (Contrat de Ville)	Atelier gestion du stress	3 100,00
Conseil Départemental 79	Accompagnement PLIE du Niortais	6 000,00
Fonds Social Européen	Accompagnement PLIE du Niortais	10 661,67
Région Nouvelle-Aquitaine	Compensation Habilitation de Service Public Qualification	230 167,00
Région Nouvelle-Aquitaine	Compensation Habilitation de Service Public Socle de Compétences	424 968,01
TOTAL GÉNÉRAL		**681 425,68**

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES RESSOURCES

Actions de formation (hors subventions et compensation)	924 883
Subvention d'exploitation	26 291
Compensation financière de Services d'Intérêt Économique Général (SIEG)	655 135
Remboursement formation AKTO	3 125
Remboursement prévoyance APICIL	45
Cotisations des adhérents	470
Locations de salles	1 167
Prestations ICARE CRFH	1 000
Produits divers de gestion courante	292
TOTAL GÉNÉRAL	**1 612 409**



ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ORGANISME

	Montant (2023)		Montant (2022)	
Origine des fonds	en K€	en %	en K€	en %
I. Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	37	2%	25	1%
Communauté Agglo Niort	-	0%		0%
Ville de Niort	-	0%		0%
État, collectivités locales, ...	-	0%		0%
Entreprises : via OPCO, ...	-	0%		0%
Particuliers	41	3%	36	3%
Sous-Total I	78	5%	61	4%
II. Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	12	1%	12	1%
État	689	43%	634	46%
Régions	803	50%	723	49%
Niort Agglo	10	1%	6	0%
Ville de Niort		0%		0%
Conseil départemental 79	16	1%	21	0%
Autres collectivités territoriales		0%		0%
Sous-Total II	1 530	95%	1 396	96%
III. Autres				
Autres organismes de formation		0%		0%
Autres ressources		0%		0%
Sous-Total III		0%		0%
Total des ressources	**1 608**	**100%**	**1 457**	**100%**

DÉCOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITÉ

	2023		2022	
Finalité des actions	en K€	en %	en K€	en %
Certification	235	15%	212	13%
Perfectionnement	1 271	79%	1 043	81%
Orientation-accompagnement	102	6%	202	6%
Total	**1 608**	**100%**	**1 457**	**100%**

Visé par BCA Conseil Expert
Commissaire aux Comptes
Reporté

VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés issus de	à l'ouverture de l'exercice		Utilisation	
			Montant global	dont remboursements
Subventions d'exploitation	-			
Contributions financières d'autres organismes	-			
Ressources liées à la générosité du public	-			
Total	-	-	-	-

Variation des fonds dédiés issus de	Transferts	A la clôture de l'exercice	
		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation		-	
Contributions financières d'autres organismes		-	
Ressources liées à la générosité du public		-	
Total	-	-	-

CONVENTIONS DE SOUS-TRAITANCE

		Volumes financiers		
Libellé	Origine	Montant 2023	Ss- Co-traitance	Solde
Socle de Compétences	Région	424 968	144 820	280 148
				-
	Total	424 968	144 820	280 148

CONVENTIONS DE CO-TRAITANCE

		Volumes financiers		
Libellé	Origine	Montant 2023	Ss- Co-traitance	Solde
				-
				-
	Total	-	-	-

Visé par BCA Conseil Expert
Commissaire aux Comptes

VENTILATION DU RESULTAT

Insuffisance d'Exploitation		- 77 835,64	92%
Excédent Financier		- 924,00	1%
Insuffisance Courante		- 78 759,64	93%
	Produits Exceptionnels		
	Ajustement Ima Protect	192,00	
	Ajustement PRUS		
	Reprise de provisions SPRF		
	Reprise de provisions HSPQ		
	Reprise de provisions HSPS		
	Charges Exceptionnelles		
	Ajustement Plie FSE	1 336,48	
	Créances irrécouvrables	160,00	
	Régul IJ Prévoyance	2 802,01	
	Régul solde CCA 2022	1 760,82	
Insuffisance exceptionnelle		- 5 867,31	7%
Insuffisance nette		- 84 627,09	100%

GARANTIE DES DETTES

Aucune caution personnelle des dirigeants
Aucune garantie accordée par les collectivités territoriales

COMPLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES

Aucune avance et aucun crédit alloué aux dirigeants
Aucune contribution volontaire
Aucune caution, aval ou garantie donnée
Aucune sûreté réelle consentie (hypothèques et nantissement)
Aucune réévaluation

DONNEES SOCIALES AU 31 DECEMBRE

Effectif moyen	18,82
Indemnités de fin de carrière (prévisions)	54 673 €

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Montant total TTC des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice	4 740,00

Fait à Niort, le 28 mars 2024

La Présidente
Florence VILLES

Le Trésorier
Gilles FORGET